

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/12-555-404 du 12/03/2012

MODALITES DE CANDIDATURE EN ETABLISSEMENT ECLAIR - RENTREE SCOLAIRE 2012

Note de service n° 2012-018 du 30-1-2012 publiée au bulletin officiel n° 5 du 2 février 2012

Destinataires : Tous les destinataires du Bulletin Académique

Dossier suivi par : M. LAZZERINI chef de la DIPE - Mme GROUZELLE adjointe au chef de la DIPE -
Tel : 04 42 91 73 65 - Fax de la Division : 04 42 91 70 09

Le programme ECLAIR (Ecoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a pour objectifs la progression de chaque élève, le développement de leur ambition scolaire et professionnelle et l'instauration d'un climat scolaire apaisé propice aux apprentissages.

L'investissement et la stabilité des équipes éducatives affectées dans les établissements ECLAIR sont des conditions de réussite du projet pédagogique.

Le profilage des postes en établissement ECLAIR permet aux personnels enseignants du second degré et d'éducation intéressés par le projet d'établissement de se porter candidat sur des postes vacants dans et hors de leur académie d'affectation actuelle.

Les modalités de candidature en établissement ECLAIR pour la rentrée scolaire 2012 sont définies dans la note de service n° 2012-018 du 30-1-2012 publiée au bulletin officiel n° 5 du 2 février 2012.

Les étapes de la procédure de dépôt et de sélection des candidatures sont les suivantes :

A partir du 15 février : Publication des postes ECLAIR susceptibles d'être vacants à la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP). La liste est consultable par internet à l'adresse : <http://www.biep.gouv.fr> et sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr

Les personnels pourront également consulter les fiches de poste décrivant le poste lui-même ainsi que le projet pédagogique de l'établissement dans lequel il est implanté.

Du 27 février midi au 20 mars midi : Période de dépôt des candidatures. Les candidats saisissent leurs vœux et constituent leur dossier via le portail internet « I-Prof » accessible à l'adresse : www.education.gouv.fr/iprof-siam

Les personnels sollicitant une affectation sur un poste ECLAIR par voie de détachement adresseront directement leur candidature par courrier aux recteurs des académies concernées.

Du 20 au 28 mars 2012 : Avis des recteurs des académies d'affectation actuelle des candidats.

Du 29 mars au 12 avril 2012 : Classement des candidats par les recteurs des académies des établissements ECLAIR.

18 avril 2012 : Communication des résultats à l'ensemble des participants par les recteurs des académies dans lesquelles ils auront candidaté.

Un agent retenu sur un poste ECLAIR verra sa mutation éventuellement obtenue aux mouvements inter ou intra académique 2012 automatiquement annulée.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille